

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «pour des véhicules plus respectueux des personnes»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur
les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur
la vérification des listes de signatures déposées le 25 août 2008 à l'appui de
l'initiative populaire fédérale «pour des véhicules plus respectueux des personnes»²,
décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «pour des véhicules plus respectueux des personnes» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 124 100 signatures déposées, 123 670 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Association pour des véhicules plus respectueux des personnes, Ackerstrasse 44, 8005 Zürich.

8 septembre 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2007 1457

Initiative populaire fédérale «pour des véhicules plus respectueux des personnes»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	38 489	32
Berne	20 221	40
Lucerne	4 722	31
Uri	253	0
Schwyz	715	0
Obwald	180	0
Nidwald	296	0
Glaris	446	3
Zoug	1 419	0
Fribourg	2 626	15
Soleure	2 855	16
Bâle-Ville	7 312	33
Bâle-Campagne	5 019	29
Schaffhouse	818	0
Appenzell Rhodes-Ext.	492	0
Appenzell Rhodes-Int.	122	0
Saint-Gall	4 276	8
Grisons	1 388	11
Argovie	5 809	26
Thurgovie	2 144	5
Tessin	3 927	32
Vaud	9 241	63
Valais	995	12
Neuchâtel	3 526	14
Genève	5 278	38
Jura	1 101	22
Suisse	123 670	430